

Circulaire 9087

du 17/10/2023

Décisions du Conseil national de sécurité suite à l'attaque terroriste du 16 octobre 2023

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s): 9083

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 17/10/2023
Documents à renvoyer	non

Résumé	La présente circulaire comporte de nouvelles informations suite à la
	réunion du Conseil national de sécurité du 17 octobre 2023

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
W. II	Mark and the state of	
Wallonie-Bruxelles	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux
Enseignement	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	(====,	Centres de dépaysement et de plein air
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé	(CDPA)
Libre confessionnel	Primaire spécialisé	Centres techniques
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé	·
	S coomaan c specianse	Homes d'accueil permanent
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats primaire ordinaire
		Internats secondaire ordinaire
		Internats prim. ou sec. spécialisé

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20 000
		Info.dgeo@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le Conseil national de sécurité s'est réuni ce mardi 17 octobre après-midi pour procéder à une nouvelle analyse de la situation suite à la neutralisation de l'auteur suspecté de l'attentat de Bruxelles et sur base des progrès de l'enquête de police.

Il a décidé de faire revenir la Région de Bruxelles-Capitale au niveau 3 de la menace terroriste, soit le même niveau que la Flandre et la Wallonie.

Les dispositions annoncées la nuit dernière par le Premier Ministre et l'appel à la vigilance générale restent de mise, sans pour autant que nous soyons invités à renoncer à notre mode de vie habituel.

Pour ce qui concerne l'enseignement obligatoire, je vous demande dès lors simplement de maintenir une partie des principes élémentaires de prudence mentionnés dans la circulaire 9083, à savoir sensibiliser les membres du personnel au contenu du plan d'urgence interne de votre établissement ainsi que garde les portes fermées en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves.

Je vous remercie pour le professionnalisme et le sang-froid avec lesquels vous et vos équipes éducatives avez assuré l'accueil des parents et des élèves ce matin, dans un contexte d'inquiétude parfois très marqué.

J'espère que la situation continuera à évoluer favorablement et je ne manquerai pas de vous informer de tout changement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Caroline Désir